Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le
ID : 065-246500573-20230919-2023_99-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 12/09/2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 43 Nombre de suffrages exprimés : 49 Votes Pour : 49 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : CIS Utilisation du bois local – demande d'aide à la Région au titre de la dotation innovation/expérimentation **N° 2023-99**

Présents (43) : PUCEL Matthieu, GOUBE Nicole, MOUNIQ Jean, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Hélène, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, DARAN René, NARS Aline, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, ISOART Jean-Michel.

Absents (13) : CASPAR Elvire, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, SOLANA Michel, GAY Eric, HELARY Yann (excusé), JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, FOURTINE Didier, CASCARRE Victor.

Procurations (6) :
BUERBA Jean-Pierre à CARRERE Philippe
DUBARRY Jean-Bertrand à ISOART Jean-Michel
RODRIGUEZ Marie-José à BRUNET André
CARTAN Olivier à PELIEU Michel
BALAGNA Patrice à ESTRADE Pierre
MIR André à AIZIER Philippe

Monsieur Alain DUBERNARD a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

****

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de l'avancée du projet de Construction du CIS Aure Louron.

Il rappelle la décision d'utiliser le bois d'œuvre de la forêt de Barrancoueu pour la construction de la charpente du bâtiment.

Ce projet pourrait être une vitrine pour des futurs projets et un apport d'expérience pour les maîtres d'ouvrage et/ou artisans voulant utiliser du bois local. Il permet ainsi de participer à la structuration de la filière bois par le partage d'expérience, la valorisation des essences locales et les peuplements forestiers grâce à l'utilisation de techniques innovantes de séchage et de travail du bois.

Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le
ID : 065-246500573-20230919-2023_99-DE

Cette opération s'intègre parfaitement dans le cadre du projet de territoire Aure Louron, vallée symbiotique, mais aussi dans les orientations stratégiques du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 porté par le PETR du Pays des Nestes, notamment sur la valorisation du bois local.

Dans ce cadre, la construction de la charpente en bois local du CIS pourrait bénéficier d'une aide régionale au titre de la « dotation innovation et expérimentation » du CTO sur la valorisation durable des produits de la forêt, au regard des techniques innovantes de séchage du bois et de mise en œuvre au titre de la fiche mesure 9 intitulée Valoriser les produits durables de la forêt (bois-énergie, bois construction, ressources alimentaires, chimie verte...).

Monsieur le Président propose de déposer un dossier de demande d'aide.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

COUT		**126 158 € H.T.**
FINANCEMENT		
REGION (dotation innovation et expérimentation Fiche mesure 9)	50%	63 079 €
Autofinancement	50%	63 079 €
	SOIT	**126 158 €**

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité,** des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- D'approuver la demande d'aide à la Région telle qu'exposée par Monsieur le Président ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU